



Paris, le 25 février 2020

Le SER salue la hausse du seuil du guichet ouvert photovoltaïque de 100 à 300 kWc qui doit permettre un changement d'échelle

Elisabeth BORNE, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé ce 23 février au Salon de l'Agriculture l'augmentation de 100 à 300 kWc de la puissance maximale des installations photovoltaïques sur toitures pouvant bénéficier d'un tarif d'achat en guichet ouvert.

Le SER salue cette volonté du Gouvernement d'accompagner la filière photovoltaïque dans sa croissance pour atteindre les objectifs ambitieux de l'énergie solaire inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Elle doit donner aux installations de 100 à 300 kWc un cadre de développement plus efficace que le dispositif d'appel d'offres actuel qui, après plusieurs périodes de sous-souscription, a montré ses limites pour accélérer la dynamique de ce marché.

En effet, le guichet ouvert est plus adapté aux projets de 100 à 300 kWc qui supportent, en proportion, une structure de coûts fixes plus importante que les plus grands projets. Ce dispositif offre la garantie d'un niveau de rémunération et de loyer aux développeurs et aux bailleurs, et permet *de facto* de réduire les délais de développement et de réalisation.

Cette hausse du seuil de puissance du guichet va faciliter la réalisation de projets, en particulier dans le monde agricole, le secteur industriel ou encore dans l'équipement des bâtiments publics et permettre d'accélérer le développement du parc photovoltaïque français.

« La filière attendait cette annonce de longue date, déclare Jean-Louis BAL, président du SER. Nous espérons désormais que les modalités de ce futur guichet ouvert, en particulier le niveau du tarif d'achat, permettront une véritable accélération de la filière ». "Le mécanisme de rémunération de ce futur guichet ouvert doit être vertueux et inciter tous les acteurs à privilégier l'excellence technologique et environnementale et nous y serons attentifs" indique Xavier DAVAL, président de la commission solaire du SER.

Contact presse :

Françoise JOUET
francoise.jouet@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

